



L'HEBDO DU CD93



NUMÉRO 22 2009/2010

JEUDI 18 MARS 2010

CD93 : 01.48.49.81.84
Email : cd93.basketball@wanadoo.fr

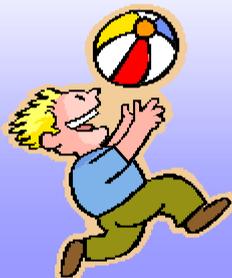
Circulaire Officielle

3ème plateau BABY 2009 / 2010

de 9h30 à 12h sur 1 secteur

Samedi 3 avril 2010

Site de Drancy : Gymnase Joliot Curie
avenue Jean Jaurès 93700 DRANCY
(face au parking des 4 routes de Drancy)



Pôt de l'amitié et remise de cadeau pour chaque participant



Bulletin joint semaine dernière

Date limite d'inscription : 27 mars 2010



2ème RENDEZ-VOUS TECHNIQUE

le 27 mars 2010

9H30 précises à 12H clôturé par le pot de l'amitié

Gymnase Antonin Magne

34 rue Suzanne Masson LA COURNEUVE

Thème : le jeu rapide chez les jeunes basketteurs

Intervenant : Stéphane ROLLEE



SITE INTERNET

<http://www.Basket93.com>

île de France



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Directeur de la publication :

Alain LISTOIR Président

Conception et Réalisation :

Myriam GUILLEMOT

Secrétariat CD93

La Commission Technique du côté des Formations

Bilan Stage Initiateur du 01 au 05 mars 2010

14 Inscrits

BENNAIM Jessy (ARIE B) BOULANGER Frédéric (ESS) CLAIRE Lovely (USB) DAOUD Rami (CMA) **DE SAINTE MARESVILLE Mathieu (AB) blessé n'a pu suivre le stage** EGOUY Emmanuel (AB) GANA Dylan (ESS) GENDREY Thierry (CSNB) KOVALTCHOUK Jérémy (VS) LIBER Eddy (SEP) MICHEL Henri (USB) M'SA Omar (JAR) THEOBALD Francis (CSL) THERMONIS Dimy (ASP) WEMBO Steeve (ASP)

Un état des lieux a permis d'adapter programmes et contenus de la formation.

Les trois thèmes essentiels prioritaires ont été :

- les contenus techniques individuels (démonstration commentée)
- les contenus des techniques collectives
- la démarche pédagogique selon les individus entraînés (apprentissage et/ou perfectionnement)

Les mises en situation étaient utiles et ont permis de proposer des correctifs plus adaptés à chaque candidat (car le niveau en terme de connaissance et/ou de vécu est très faible pour une majorité de candidats) néanmoins il faut saluer l'excellent esprit des stagiaires et leur volonté d'apprendre.

C'est par la pratique et la poursuite de la formation,

C'est par la recherche (internet) et surtout le désir d'aller voir ailleurs (d'autres Clubs, d'autres entraîneurs, d'autres départements),

Et c'est par les préparations par écrit de chaque séance que leur propre niveau pourrait s'élever.

En un mot, soyez professionnel à votre niveau.

Passage d'examen en cours de programmation.

M Michel MAXIMIM
Formateur CD93

RELANCE

Stage Entraîneur Jeunes

du 26 au 30 avril 2010 de 9h à 17h

Lieu non déterminé à ce jour. Nous recherchons toujours une salle pour accueillir ce stage.

Bulletin d'inscription à retourner avant le 31 mars 2010



Formation Entraîneur Jeunes à LA COURNEUVE

5 inscrits : FLORENT Thierry SEP / MESSAD Samy USB / MACKOSSO Etienne BBAN / GRAVE Richard / BBAN / ALOULOUCHE Houssine CSMISD ont débuté la formation le 13 mars dernier.



La Commission Sportive

COUPES 93 JEUNES



1/4 finales :

Benjamins : Tremblay AC 46 / ES Stains 29 qualifié : TAC

Cadets : BC Villepinte / AS Bondy qualifié ASB **forfait BCV** non conclusion de match

Week-end des 20.21 mars 10

½ Finales samedi 20 mars au Gymnase de la Varenne de Noisy le Grand

Salle 1 (grande salle)

13h30 ½ Finale Minimes masculins NSMBB / Ent SDBCC

15h30 ½ Finale Minimes masculins CSNB / USBD

Salle 2 (petite salle)

16h00 ½ Finale Benjamins Ent SDBCC / CSNB

17h30 ½ Finale Benjamins ASB / TAC



½ Finales dimanche 21 mars au Gymnase de la Varenne de Noisy le Grand

Salle 1 (grande salle)

9h00 ½ Finale Cadets masculins USBD / BBLG

11h00 ½ Finale Cadets masculins Ent SDBCC / ASB

Salle 2 (petite salle)

9h00 ½ Finale Cadettes CSL / CSNB

11h00 ½ Finale Cadettes ASB / USBD

Finales dimanche 21 mars au Gymnase de la Varenne de Noisy le Grand

Salle 1 (grande salle)

13h00 Finale Minimes masculins suivant les résultats du samedi

15h00 Finale Cadettes suivant les résultats du dimanche matin

17h00 Finale Cadets masculins suivant les résultats du dimanche matin

Salle 2 (petite salle)

13h00 Finale Benjamins suivant les résultats du samedi

15h00 Finale Benjamins BBLG / USBD

17h00 Finale Minimes féminines CSNB / BBLG

La Commission Sportive suite...

PLAY OFF Benjamines et Minimes filles

Week-end des 27.28 mars, 10.11 avril et 15.16 mai 2010 en matches allers simples

Attention FORFAIT GENERAL pour l'ILE ST DENIS en **PEF équipe 1 et 2** et non en Masculin

La Commission Mini Basket

Challenge René LOZACH catégorie Poussins

Match n°02 BCV / BBAN

toujours aucune information à ce jour sur le résultat de cette rencontre, si la rencontre ne se joue pas avant le 20 mars, il y aura inversion de rencontre et c'est BBAN qui recevra BCV

RAPPEL En raison du non respect par les Clubs des dates fixées pour le déroulement du Challenge René Lozach par la Commission Mini Basket, nous sommes contraints d'en modifier le calendrier comme suit :

1/4 Finales
week-end des 10.11 avril 2010
1/2 Finales
dimanche 16 mai 2010
Finale dimanche 29 mai 2010

Calendriers des Play Off Poussines poule A et B joints en annexe

La Commission AMC



Suivi des passages d'examen d'arbitre sur des rencontres de championnats :

Nous adressons nos félicitations à Mr MARTHELI (ESS), nouvel arbitre départemental reçu à son passage d'examen le 14 mars dernier.

EXAMENS STAGIAIRES 2009 / 2010

DATE/ HEURE	NIVEAU	MATCH	LISTE DES STAGIAIRES convoqués	EVALUATEUR
20 mars 17h30	Hon masc A	590 BBLG / CSME	AKENJIM / MILIJANOVIC	BAPTISTE
20 mars 18h00	Hon masc B	595 BECA / CSNB	JOKSIMOVIC / MOURVILLIER	VARSOVIE
20 mars 20h30	Hon masc A	592 TAC / RSOA	UNSAI / FLORENT	BAPTISTE
21 mars 10h30	PEM	400 BBAD / USBD	OLILO / CRALIS	VARSOVIE
21 mars 15h30	Hon masc B	596 RSCM /BMSB	CHERUBIN / SOPHIE	VARSOVIE
21 mars 17h30	Hon masc B	593 FABC / ESS	FOUTIM / DIOMBERA	VARSOVIE

Rectificatif d'horaires et salles

RAPPEL 2ème Formation Arbitre Départemental 2009/2010

Le dimanche 28 mars 2010 de 9h30 à 12h

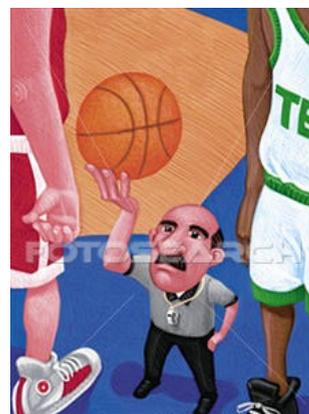
Les dimanches 11 18 avril 2010 de 9h30 à 12h

Lieu : Gymnase COTTON rue du Professeur Calmette
93150 LE BLANC MESNIL.

Tarif : 80 euros comprenant 1 code de jeu + 1 chemise officielle

Date limite d'inscription le 22 mars 2010

1 inscrit à ce jour : Mr MOTE MUJIKI (BECA)



ref www.fotosearch.fr

Pour les **stagiaires de la 1ère Formation** qui n'ont pas encore passé leur examen, ils sont convoqués à ces 3 matinées dans le cadre du suivi de leur formation aux mêmes dates et sur le même lieu que ci-dessus.

AHMED / AUBINEAU / BIBER / CAMARA / KINTA KINGIDI.H / KINTA KINGIDI J K / MARIE / TISSIER / WAGGEH / WEBEMBE TUITCHEU / LOUIS-JEAN

Des clubs : : USBD / BBLG / BMSB / CSNB

Remerciements aux arbitres ci-dessous qui nous ont renvoyé leurs indisponibilités jusqu'à la fin du mois de juin 2010.

M. GOSTI / ABDOUS / NICOLSON / AUDEBERT / VIGNOCAN / GROLL / PETILAIRE / CILIA / BENIDIRI / HANOUT / GRAVE / FAROUQUI / DACI / CHAMPIN / LEROY / DIOUF



SUIVI de formation OTM départementaux

Ont été reçu :

Mrs Tony SUN (ESS) et Kevin LAWSON (VS) sur passage Examen le 13 mars 2010

Toutes nos félicitations à ces deux nouveaux OTM départementaux



La Commission Technique du côté des Sélections...

La Sélection Départementale Benjamines va poursuivre ses entraînements en vue du TOURNOI INTER COMITE qui se déroulera les 3,4 et 5 avril 2010 en Seine Maritime à Notre Dame de Gravenchon où elles représenteront dignement l'Île de France.

Sont convoquées : Melles BERNET / CAMARA / CHOUANGU / COLY / DIAWARA / DUPONT / JEROME / MARTINS / MENAGE / TISSIER / PAVADAY / RAKOTONDRANIBAKO des clubs : **ASB / TAC / BBLG / CSNB / SDUS**

Les entraînements de la Sélection départementale Benjamines auront lieu :

Samedi 20 mars 2010 de 9h à 13h30

Dimanche 28 mars de 10h à 12h30

Au Gymnase de la Varenne

2 rue de Verdun

93160 NOISY LE GRAND

Match amical le mercredi 31 mars 2010 à 18h30 à Saint Denis.



GENERATION BASKET CAMP

19 au 23 AVRIL 2010 à L'ILE ST DENIS

Gymnase Arnold Géraux

24 rue Arnold Géraux 93450 L'ILE ST DENIS



La Commission DISCIPLINE

Décisions prises par la Commission Discipline départementale de la Seine Saint Denis lors de sa séance du vendredi 29 janvier 2010 :

DOSSIER n°02 (2009 / 2010)

Rencontre : Tournoi d'Automne CD93 du 31 octobre 2009 des Sélections départementales Benjamines.



Vu le Titre 6 des Règlements généraux de la FFBB ;

Vu l'Article 609 des Règlements généraux de la FFBB ;

Après étude des pièces composant le dossier ;

Après étude du rapport d'instruction ;

Après audition de M. CRESPIN.F, entraîneur de la Sélection Benjamines du Comité départementale du Val de Marne ;

La Commission DISCIPLINE suite...

ATTENDU que le licencié M. CRESPI.F, licence n° F610155 de l'AS Bondy, a lors de la rencontre du 31 octobre 2009 opposant les différentes Sélections départementales d'Ile de France, catégorie Benjamins, assisté par sa présence sur le banc de la Sélection du Val de Marne ;

ATTENDU que M. CRESPI.F était sous l'effet d'une suspension prononcée par cette même Commission ;

ATTENDU que M. CRESPI.F n'avait pas connaissance du caractère officiel du Tournoi Inter – Sélections ;

ATTENDU qu'en vertu de l'Article 609 alinéa 10 des Règlements généraux de la FFBB « peut être sanctionné tout membre licencié (...) qui aura participé à une rencontre en étant suspendu » ;

Par ces motifs, la Commission départementale de Discipline, en sa séance du 29 janvier 2010, décide d'infliger :

à M. CRESPI.F, licence n° F610155 du Groupement sportif de l'AS Bondy, d'effectuer quatre vingt heures (80h) de travaux d'intérêt général pour le compte du Comité départemental de Basket Ball de la Seine Saint Denis ;

la totalité de ces heures devra être effectuée avant le 31 décembre 2010, si tel n'était pas le cas, cette sanction se transformera automatiquement en une suspension de deux (2) mois fermes à compter du jour où la Commission régulièrement réunie aura pris connaissance de l'inexécution des travaux d'intérêt général ;

D'autre part, le Groupement Sportif de l'AS Bondy devra s'acquitter du versement d'un montant de cinquante (50) euros, dans les huit jours à compter de l'expiration du délai d'appel, correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure.

Conformément aux dispositions de l'Article 602.4 des règlements généraux, la présente décision est susceptible d'appel devant la Chambre d'Appel de la FFBB, dans les 10 jours à compter de sa notification. Ce recours doit être accompagné d'un cautionnement (310 € à l'ordre de la FFBB) tel que défini à l'Article 636 des Règlements généraux.

M. CISSE, CHAMPIN, DE FREITAS, RAVELEAU et OULD YOUNES ont pris part aux délibérations.

M. SAMBA, Chargé d'instruction, n'a pas pris part aux délibérations.

M. CISSE était Secrétaire de séance.

DOSSIER n°03 (2009 / 2010)

Rencontre : Excellence masculine n°103 du 13 septembre 2009 opposant CSM Ile Saint Denis à Fraternelle Aulnay BC.

Vu le Titre 6 des Règlements généraux de la FFBB ;

Vu l'Article 609 des Règlements généraux de la FFBB ;

Après étude des pièces composant le dossier ;

Après étude du rapport d'instruction ;

Après audition de M. KEITA.D, joueur du CSM Ile Saint Denis ;

Après audition de M. LIBERT. J L, Président du CSM Ile Saint Denis ;

ATTENDU que le licencié M. KEITA.D, licence n° F774848 du CSM Ile Saint Denis a été sanctionné (dossier n°12 / 2008 – 2009) à une suspension de quatre (4) mois fermes, la peine s'établissant du 04 septembre 2009 au 03 janvier 2010 ;

ATTENDU que ce joueur ayant accompli plus de la moitié de sa suspension, pouvait prétendre à bénéficier d'une remise de peine conformément aux dispositions de l'Article 637 des Règlements généraux de la FFBB ;

ATTENDU que par courriel en date du 26 octobre 2009 M. LIBERT. J L, Président de la Section Basket Ball du CSM Ile Saint Denis a adressé une demande en ce sens auprès du Président de la Ligue Ile de France ;

ATTENDU que conformément à l'Article 637, M. KEITA.D devait expressément mandater M. LIBERT pour effectuer cette demande ;

ATTENDU que ce mandat n'a pas été joint au courriel ;

ATTENDU que le Bureau Régional de la Ligue Ile de France n'a pas donné suite à cette demande de remise de peine sollicitée par M.

La Commission DISCIPLINE suite...

KEITA.D pour vice de forme ;

ATTENDU que M. KEITA.D, lors de son audition, a précisé qu'il n'avait pas eu connaissance de sa suspension ;

ATTENDU que M. LIBERT, lors de son audition, a précisé qu'il n'avait pas eu connaissance de la suspension de son joueur ;

ATTENDU qu'en l'état actuel de ce dossier, il n'y a pas d'éléments complémentaires ;

Par ces motifs, la Commission départementale de Discipline, en sa séance du 29 janvier 2010, décide : de classer le dossier sans suite

M. CISSE, CHAMPIN, DE FREITAS, RAVELEAU et OULD YOUNES ont pris part aux délibérations.

M. SAMBA, Chargé d'instruction, n'a pas pris part aux délibérations.

M. CISSE était Secrétaire de séance.

Décisions prises par la Commission Discipline départementale de la Seine Saint Denis lors de sa séance du mercredi 17 février 2010 :

DOSSIER n°05 (2009 / 2010)

Rencontre : Promotion Excellence masculine n°321 du 15 décembre 2009 opposant USM Gagny au CSM Clichy s/Bois.

Vu le Titre 6 des Règlements généraux de la FFBB ;

Vu l'Article 609 des Règlements généraux de la FFBB ;

Après étude des pièces composant le dossier ;

Après étude du rapport d'instruction ;

Après audition de M. MESSAD.S, 1^{er} arbitre de la rencontre ;

Après audition de Mle AHSIS.S, 2^{ème} arbitre de la rencontre ;

Après audition de M. THIAM.H., joueur du CSM Clichy s/Bois ;

ATTENDU que le licencié M. THIAM.H, licence n° F851467 du CSM Clichy s/Bois a, lors de la rencontre n°321 du 15 décembre 2009, agressé physiquement M. MESSAD.S, 1^{er} arbitre de la rencontre ;

ATTENDU que M. THIAM.H a reconnu devant les membres de la Commission avoir commis les faits

précités ;

ATTENDU qu'en vertu de l'Article 609 alinéa 5 des Règlements généraux de la FFBB « peut être sanctionné tout membre licencié (...) qui aura offensé, insulté ou frappé un officiel, un licencié ou un spectateur » ;

Par ces motifs, la Commission départementale de Discipline, en sa séance du 17 février 2010, décide d'infliger :

à M. THIAM.H, licence n° F851467 du Groupement sportif du CSM Clichy s/Bois, une suspension de neuf (9) mois dont six (6) mois fermes. La peine s'établissant du 15 décembre 2009 au 15 juin 2010 inclus, le reste étant assorti du sursis ;

D'autre part, le Groupement Sportif du CSM Clichy s/Bois devra s'acquitter du versement d'un montant de cinquante (50) euros, dans les huit jours à compter de l'expiration du délai d'appel, correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure.

Conformément aux dispositions de l'Article 602.4 des règlements généraux, la présente décision est susceptible d'appel devant la Chambre d'Appel de la FFBB, dans les 10 jours à compter de sa notification. Ce recours doit être accompagné d'un cautionnement (310 € à l'ordre de la FFBB) tel que défini à l'Article 636 des Règlements généraux.

M. CISSE, CHAMPIN, DE FREITAS et OULD YOUNES ont pris part aux délibérations.

M. SAMBA, Chargé d'instruction, n'a pas pris part aux délibérations.

M. CISSE était Secrétaire de séance.

DOSSIER n°07 (2009 / 2010)

Rencontre : Excellence masculine n°165 du 09 janvier 2010 opposant Fraternelle Aulnay BC à AS Pierrefitte.

1^{ère} notification

Vu le Titre 6 des Règlements généraux de la FFBB ;

Vu l'Article 609 des Règlements généraux de

la FFBB ;

Après étude des pièces composants le dossier ;

Après étude du rapport d'instruction ;

Après audition de M. SIDIBE. I, 1^{er} arbitre de la rencontre ;

Après audition de M. N'KALI. D B, 2^{ème} arbitre de la rencontre ;

Après audition de M. LAURIENTE. J, joueur de l'AS Pierrefitte ;

Après audition de M. THERMONIS. D, joueur de l'AS Pierrefitte ;

Après audition de M. VINDEX. P, Président de l'AS Pierrefitte ;

ATTENDU que le licencié M. THERMONIS.D, licence n°H860247 de l'AS Pierrefitte, a, lors de la rencontre n°165 du 09 janvier 2010, menacé M. SIDIBE. I, 1^{er} arbitre de la rencontre ;

ATTENDU que M. THERMONIS.D a reconnu, devant les membres de la Commission, avoir commis les faits précités ;

ATTENDU qu'en vertu de l'Article 609 alinéa 5 des Règlements généraux de la FFBB « peut être sanctionné tout membre licencié (...) qui aura offensé, insulté ou frappé un officiel, un licencié ou un spectateur » ;

Par ces motifs, la Commission départementale de Discipline, en sa séance du 17 février 2010, décide d'infliger :

à M. THERMONIS.D, licence n°H860247 du Groupement sportif de l'AS Pierrefitte, une suspension de six (6) mois dont trois (3) mois fermes. La peine s'établissant du 09 janvier 2010 au 09 avril 2010 inclus, le reste étant assorti du sursis ;

D'autre part, le Groupement Sportif de l'AS Pierrefitte devra s'acquitter du versement d'un montant de cinquante (50) euros, dans les huit jours à compter de l'expiration du délai d'appel, correspondant aux frais occasionnés lors de la procédure.

Conformément aux dispositions de l'Article 602.4 des règlements généraux, la présente décision est susceptible d'appel devant la Chambre d'Appel de la FFBB, dans les 10 jours à compter de sa notification. Ce recours doit être accompagné d'un cautionnement (310 € à l'ordre de la FFBB) tel que défini à l'Article 636 des Règlements généraux.

M. CISSE, CHAMPIN, DE FREITAS et OULD YOUNES ont pris part aux délibérations.

M. SAMBA, Chargé d'instruction, n'a pas pris part aux délibérations.

M. CISSE était Secrétaire de séance.

2^{ème} notification

Vu le Titre 6 des Règlements généraux de la FFBB ;

Vu l'Article 609 des Règlements généraux de la FFBB ;

Après étude des pièces composants le dossier ;

Après étude du rapport d'instruction ;

Après audition de M. SIDIBE. I, 1^{er} arbitre de la rencontre ;

Après audition de M. N'KALI. D B, 2^{ème} arbitre de la rencontre ;

Après audition de M. LAURIENTE. J, joueur de l'AS Pierrefitte ;

Après audition de M. THERMONIS. D, joueur de l'AS Pierrefitte ;

Après audition de M. VINDEX. P, Président de l'AS Pierrefitte ;

ATTENDU que le licencié M. LAURIENTE.J, licence n° F880907 de l'AS Pierrefitte, a, lors de la rencontre n°165 du 09 janvier 2010, reçu une faute disqualifiante avec rapport ;

ATTENDU que M. LAURIENTE.J n'a pas reconnu, devant les membres de la Commission, avoir commis les faits précités ;

ATTENDU qu'en vertu de l'Article 613 des Règlements généraux de la FFBB pose les conditions de formes nécessaires à la recevabilité d'une faute disqualifiante ;

ATTENDU que toutes les conditions n'ont pas été réunies sur la feuille de marque de l'espèce ;

Par ces motifs, la Commission départementale de Discipline, en sa séance du 17 février 2010, décide :

de classer le dossier sans suite

M. CISSE, CHAMPIN, DE FREITAS et OULD YOUNES ont pris part aux délibérations.

M. SAMBA, Chargé d'instruction, n'a pas pris part aux délibérations.

M. CISSE était Secrétaire de séance.

DU COTE DES CLUBS...

VILLEMOMBLE SPORTS



DE TRES BEAUX RESULTATS POUR LES EQUIPES FRANCE CE WEEK-END !

Dimanche 14 mars 2010, les Minimes France de Villemomble VSB ont gagné 101 à 90 contre Union Rennes.



Puis l'équipe Cadets France Villemomble Sports Basket a battu l'équipe Union Avenir Basket de Déchy 78 à 56.



Bravo à tous !



Cadets France Villemomble Sports -

Notre reporter Yves MENAGE pour SAINT DENIS US et les Sélections Départementales Minimes Filles et Benjamines

Hello le CD93

Je ne suis qu'un cri : Hourrah ! et OUF !!

Les saisons se suivent mais heureusement ne se ressemblent pas toujours.

Lorsque s'en vint le soir, une fois les feux de Paris éteints, dans le silence de la ville, nos séniors 1 ont atteint la voie lactée et les yeux d'Elsa n'ont pas pleuré cette année.

Ce qui est normal puisqu'il n'y a pas d'Elsa au club et qu'il n'y avait aucune raison de pleurer sinon de joie.

La voie lactée c'est bien sûr le maintien acquis aux forceps. Mais c'est beau la vie en nationale 3 quand on y reste quelques saisons.

L'adresse du bonheur se situait 9 Av Roger Sémat dans la sympathique commune de Saint Denis

La victoire a mis du temps à se dessiner face à une équipe de St André les Vergers bien décidée à ne pas nous chanter de berceuse ni à nous faire des concessions.

Cœur fragile s'abstenir !

Quand à quelques secondes de la fin du match, leur grand 11 qui n'avait à peu près rien raté dans la raquette a merdouillé son dernier ballon et nous l'a rendu

On a pu enfin respirer des 2 poumons à la fois et penser à un jour futur en championnat de France.

L'écart qui ne pouvait être beaucoup plus petit s'est stabilisé à 2 points et la sirène résonna comme un Alléluia ! peu orthodoxe.

Mathématiquement malgré un match d'avance sur les autres, le bilan sera positif pour être encore en haut de l'affiche.

Bravo à la Une pour cette saison en dents de scie mais j'imagine l'état d'esprit de notre chère présidente qui traverse cette année nuit et brouillard.

Courage les beaux jours vont revenir tu verras tu seras bien.

Samedi soir c'était la fête aux copains et les noctambules basketteurs ont pu s'en donner à cœur joie dans les petits bistros.

Que la montagne est belle quand on franchit le sommet au lever du jour.

Dernier match de la saison : A Meaux samedi prochain à 20 h

Les autres équipes ont connus des fortunes diverses :

Les benjamines région se sont inclinées de 10 points chez les leaders invaincus de la VGA Saint Maur.

Et je dirai seulement de 10 points et c'est même dommage d'avoir perdu car pardonnez moi mademoiselle la coach locale mais nous eussions pu l'emporter avec une meilleure gestion des moments faibles de nos joueuses qui manquent d'expérience de ces instants où il est plus facile de paniquer que de maintenir une pression sur les adversaires.

Tant pis les petites filles modèles se rattraperont j'imagine dès la semaine prochaine puisqu'on va recevoir pour les 3 derniers matchs dans le petit jardin de Delaune.

Un jour, un jour, un jour : Samedi 20, 27 mars et 10 avril à 15h ou 15h30. On peut même vous la faire à 16H si vous êtes sages.

Au Palais on ne voit pas le temps passer et on fait preuve d'hospitalité et roulez jeunesse !!

Les minimes France ont confirmé et amplifié le score du match aller en gagnant de 24 points (10 à l'aller) contre Wasquehal (prononcez Ouaskal)

Elles sont 3ème de la poule D à 2 et 1 points des 2 équipes qui les précèdent.

Sachant que la première de chaque poule et les 2 meilleures 2èmes des 6 poules se qualifient pour les quarts de finale qui désigneront le champion de France.

Accrochez vous les filles !! Et pas de comptine pour Clémentine : c'est pas le moment de s'endormir et de lâcher l'affaire !!

La semaine prochaine dimanche 21 on reçoit Villeneuve d'Ascq à 13h15 pour finir la quinzaine du Nord.

Les séniors Filles ont normalement assuré le maintien en Excellence départementale en ne jouant pas le BECA forfait pour l'occasion.

Il est bon de rester sur le marche-pied qui monte vers la région.

Les équipes Jeunes Garçons ont remporté des victoires à l'extérieur et restent sur le podium en attendant la Coupe du 93 le weekend prochain.

On nous a assuré que la buvette serait opérationnelle à Noisy. Avis aux amateurs.

Fred la nature m'a demandé de ne plus l'appeler N° 4 donc je l'appellerai l'homme sandwich qui est un de mes anciens surnoms, car c'est le seul instrument (le sandwich pas le Fred !) que je pratique régulièrement et que je maîtrise à la perfection : pas une miette qui dépasse !!

Pour les demoiselles de la sélection du CD93, soignez vous les unes les autres Non c'est pas ça Enfin revenez vite avec genou, doigts et mollet en place et prêt à affronter la Zone Nord.

Attention aux horaires d'entraînement car il ne pourra y avoir de stage classique : le weekend de Pâques tombe avant les vacances du même nom pour la zone C.

Pour les autres zones aussi d'ailleurs mon calendrier me donne WEEK END DE PAQUES 3, 4, 5 avril 2010.

Excusez moi si vous pensez que j'ai fumé la moquette et le parquet de Saint Maur mais dans mon reportage du jour est dissimulé un hommage discret ??? à Brassens Euh non !! à Feu Monsieur Jean Ferrat.

Je n'écris pas pour passer le temps

Et celui qui retrouve les 200 titres (ou imitations) cachés dans le texte gagne ma considération éternelle.

NB: J'envoie la "correction" en annexe pour les non spécialistes de Jean Ferrat dont je fais partie avec les titres des chansons en **gras**.

Bonne lecture et on ne triche pas : on cherche avant de se jeter sur la "correction".

Coin des Bilans des Tournois Inter Comités

Tournoi inter-comités Minimes garçons

La détection s'est déroulée sur 4 samedis. 30 à 35 joueurs ont été vus représentant les clubs de Villemomble Pavillons sous bois Bondy, Tremblay, Drancy, Bobigny, Neuilly sur Marne, Saint Denis, Le Blanc Mesnil, Noisy le Sec, La Courneuve, Villepinte, Livry Gargan.

Lors du tournoi du 21 février 2010 qui s'est déroulé à Brie Comtes Robert, nous avons rencontré les Sélections du Val de Marne des Yvelines et du Val d'Oise. A l'issue des matches de poule, la Seine Saint Denis termine première. Il est à noter qu'en terme de taille nous étions la sélection la plus grande d'Ile de France avec une moyenne d'1m 80. Notre densité physique et notre agressivité en défense nous ont permis d'étouffer le jeu des adversaires. Sauf lors de la finale contre les hauts de Seine où notre taille a été un handicap puisque les autres étaient plus rapide et plus vigoureux ce qui leur a permis de nous voler des ballons. En défense nous n'avons pas réussi à tenir leurs joueurs même nos plus petits avais du mal. Bravo aux hauts de Seine pour leur victoire. Cependant Six joueurs ont été retenus pour faire les tests d'entrée au pôle espoir :

BASSOUMBA	EARVINE	Villemomble Sport
CASSEUS	JOURY	Villemomble Sport
CHARLERY	NEHERI	Villemomble Sport
DOMINGO	THOMAS	Villemomble Sport
MATOU	HARVEY	SE Pavillonnais prêté à AS Bondy
YEBGA	JONATHAN	Tremblay AC

Merci au club de Pavillons sous Bois qui a mis à disposition son gymnase pour l'entraînement des sélections le samedi matin. Merci aux parents qui sont venus encourager et soutenir la sélection.

Esmarc FEVRY
CTD 93

***la semaine prochaine
des photos
de la Journée USEP93
qui s'est déroulée
lundi 15 mars 2010
à Noisy le Grand !***



C'EST REPARTI !!!!!

OPERATION
« Copine »



Objectif :
augmenter le nombre de licenciées Féminines

Principe :
Si une licenciée propose l'arrivée de
« nouvelle(s) licenciée(s) copine(s) »



île de France

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

Pour la « licenciée »

- 1 ballon offert

Pour la nouvelle licenciée copine :

- Un bon de 10 euros de réduction sur le tarif licence de son club.



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE BASKET BALL
DE LA SEINE SAINT DENIS**
2 rue Frémin, 93140 BONDY
Tél. : 01 48 49 81 84
Télécopie : 01 48 47 80 11
Email : cd93.basketball@wanadoo.fr
Site Internet : basket93.com